

SOS TABARA – HELP, asbl
Rue de Belgrade, 134
1060 BRUXELLES
sostabarahelp@hotmail.com

Bruxelles, le 10 juin 2002

Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies
NEW YORK – U.S.A.

Son excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
NEW YORK – U.S.A.

Objet : Enlissement du TPIR dans l'impasse.

Excellence Monsieur le Président,

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

Par sa résolution 955 du 8 novembre 1994 qui a créé le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) dans des conditions pour le moins controversées, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a empiété sur les prérogatives de l'Assemblée Générale de l'ONU. En raison de ce vice de procédure dans la mise sur pied du TPIR et de plusieurs anomalies qui s'en sont suivies au niveau de son fonctionnement, le TPIR n'a presque enregistré jusqu'aujourd'hui aucun résultat tangible à son actif.

La situation combien lamentable dans laquelle s'enlise actuellement le fonctionnement du TPIR est décrite in extenso dans les documents que nous vous transmettons en annexe pour une action urgente appropriée, à savoir :

- 1) La lettre que SOS TABARA-HELP a adressée à Madame Carla del Ponte, Procureur du TPIR, en date du 05 juin 2002,
- 2) Le document intitulé : « Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) : garant ou parodie de la justice internationale ! ».

Nous sommes fort préoccupés par l'incapacité du TPIR, dans sa forme actuelle, de rétablir la vérité sur les véritables causes et auteurs de la tragédie rwandaise, d'éradiquer l'impunité dans le pays et de rendre justice sans discrimination à tous les Rwandais qui en sont victimes, conditions sine qua non pour une réconciliation nationale, l'une des missions du TPIR.

Nous vous saurions dès lors gré de bien vouloir contribuer efficacement à aplanir tous les obstacles au bon fonctionnement du TPIR :

- en élargissant le mandat du TPIR dans l'espace et dans le temps pour favoriser l'émergence d'un Etat de droit au Rwanda ;
- en levant tous les blocages qui empêchent le TPIR d'être impartial et indépendant ;
- en acceptant le principe d'un débat de fond pour faire toute la lumière sur les responsables du drame rwandais ;
- en initiant un dialogue inter-rwandais sans exclusif.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, Excellence Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre très haute considération.

Pour SOS TABARA – HELP, asbl
Bède BICAMUMPAKA
Président

Copie pour information à:

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
Son Excellence Monsieur le Président des Etats Unis d'Amérique
Son Excellence Monsieur le Président de la République Française
Son Excellence Monsieur le Président de la Fédération de Russie
Son Excellence Monsieur le Président de la République Populaire de Chine
Son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Royaume Uni
Son Excellence Monsieur le Président de la Commission Européenne
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Africaine (OUA)
Monsieur le Président du Parlement Européen
Monsieur le Chef de la Diplomatie Européenne
Madame la Présidente de la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
Madame la Présidente du Tribunal Pénal International pour le Rwanda
Madame la Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda